

RÉUNION DU 28 JUIN 2023

Convocation : 22 Juin 2023

Affichage : 30 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-deux juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, HENRY Jean-François, CHEVASSUT Amélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : TRAVERS Chantal, (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), PRUNIER Laure (pouvoir donné à Antoinette COLARD), BELLIN Stéphane (pouvoir donné à Philippe ROINÉ), PASQUIER Sophie (pouvoir donné à Guillaume PLATON), DESMEULLES Sébastien (pouvoir donné à Amélie CHEVASSUT), MOUGEAT Aurélie (pouvoir donné à Béatrice LEPOITTEVIN).

Secrétaire de séance : MOUCHEL Paul-Albert.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 9 juin 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

La participation financière pour 2023 est fixée à 0,60 € par habitant, soit 979,20 € pour 1632 habitants. L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour cette participation, qui sera imputée sur l'article 6281 du Budget 2023.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

La participation de la commune pour 2023 est fixée à 0,23 € par habitant, soit 375,36 € pour 1632 habitants. La dépense sera prélevée sur l'article 6281 du Budget 2023.

SCOLAIRE : CONVENTION PISCINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée par la Mairie de Cherbourg-en-Cotentin et relative à l'utilisation de ses piscines durant l'année scolaire 2022 / 2023. Le coût pour la Commune est de 71 euros par créneau pour une classe, et 142 euros si deux classes sont accueillies simultanément sur le même créneau.

RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, les candélabres devront être déplacés. Au vu de la vétusté, ils seront remplacés par le SDEM50. Le coût prévisionnel de ce projet est de 28 000 € HT, et la participation de la commune de TOLLEVAST s'élève à 17 040 €.

Des travaux de rénovation sont également proposés au carrefour des « Chênaies », sur la route du « Rocher » ainsi que sur la ZA Claude Chappe. Le coût prévisionnel de ce projet est de 6 000 € HT, et la participation de la commune de TOLLEVAST s'élève à 2 970 €.

Le montant de la participation communale subventionnable est de 20 010 €uros. La subvention de l'Etat par la DETR peut atteindre 30 % de la participation communale (soit 6003 €). Le Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin peut, quant à elle, atteindre 40 % du reste à charge après DETR, soit 5603 €. Ainsi, il resterait 8404 € à la charge de la commune, ce qui correspondrait à 30 %.

L'assemblée, à l'unanimité, valide le plan de financement et autorise le Maire à solliciter la DETR et le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour le projet de rénovation de l'éclairage public.

TRAVAUX DU BOURG

Stéphane BARBÉ profite de l'occasion pour indiquer qu'une réunion de préparation de chantier s'est tenue en mairie le mardi 27 juin, lors de laquelle l'entreprise EUROVIA a indiqué que les délais prévus initialement ne pourraient pas être tenus, et que l'ouverture de chantier ne pourrait pas avoir lieu en août. Considérant la date de la « Tollevastaise », qui se tiendra le 14 octobre, les travaux ne débiteront que le lundi 16 octobre. La durée du chantier prévue, hors voie douce, est de huit semaines.

CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS DE MARTINVAST

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention intercommunale pour l'Accueil Collectif de Mineurs a été proposé par la commune de Martinvast.

A l'instar de celui que la commune de Tollevast aux autres communes signataires, la participation des communes passent e 12 € à 13,50 € par journée enfant, et de 7,50 € à 8,40 € par demi-journée enfant. Monsieur le Maire rappelle que les communes ayant un centre de loisirs, comme Tollevast, ne seront sollicitées pour participer que lorsque leur centre sera fermé.

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Comme chaque année, il est proposé de rediscuter des tarifs des services communaux périscolaires et extrascolaires pour la rentrée.

Philippe ROINÉ fait une présentation chiffrée des coûts des différents services.

La commission, s'est réunie le mardi 30 mai, propose de réviser les tarifs en augmentant de 5% les services périscolaires et extrascolaires et de n'augmenter que de 3% les tarifs de la cantine.

Après en avoir débattu, le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Les tarifs suivants sont fixés pour l'année scolaire 2023 – 2024 :

Cantine :

- 16,20 euros la semaine
- 4,60 euros le repas enfant pris à titre occasionnel
- 6,00 euros le repas adulte

Garderie :

- Pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 620 :
 - 1,05 euro la demi-heure par enfant, sans dégressivité
 - 0,50 euro le goûter
- Pour les familles ayant un quotient familial entre 510 et 620 :
 - 0,60 euro la demi-heure pour le 1^{er} enfant, et 0,50 euro pour le second
 - 0,50 euro le goûter
- Pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 510 :
 - 0,40 euro la demi-heure pour le 1^{er} enfant, et 0,30 euro pour le second
 - 0,50 euro le goûter

De même, à partir du 1^{er} septembre 2023, les tarifs du centre de loisirs seront les suivants :

Enfants tollevastais :

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
Régime général et fonctionnaire	13,40 €	10,20 €	9,00 €	5,70 €
Régime agricole	12,90 €	9,60 €	8,50 €	5,00 €
Autres régimes	18,00 €	14,70 €	11,20 €	7,90 €

Enfants des communes signataires :

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
Régime général et fonctionnaire	15,00 €	11,80 €	10,45 €	6,40 €
Régime agricole	14,50 €	11,20 €	9,60 €	5,90 €
Autres régimes	19,40 €	14,10 €	12,50 €	8,70 €

Enfants des autres communes :

	Journée repas	Journée sans repas	½ journée repas	½ journée sans repas
Régime général et fonctionnaire	28,10 €	24,70 €	16,90 €	13,40 €
Régime agricole	27,60 €	24,20 €	16,30 €	12,90 €
Autres régimes	33,20 €	29,20 €	19,10 €	15,80 €

Tarifs des enfants bénéficiant de la politique tarifaire CAF ou MSA (inchangés) :

	Carte loisirs A		Carte loisirs B	
	1^{er} enfant	A partir du 2^{ème} enfant	1^{er} enfant	A partir du 2^{ème} enfant
Journée repas	4 €	2 €	5,50 €	2,75 €
Demi-journée repas	3,50 €	1,75 €	4,30 €	2,15 €
Demi-journée sans repas	1,80 €	0,90 €	3,00 €	1,50 €

La pénalité de retard, à appliquer lorsque les parents ne sont pas venus chercher leur enfant à l'heure de la fermeture (18h30), est fixée à 30 €.

Pour l'été 2024, une augmentation des tarifs des mini-camps est proposée à hauteur de 20%, correspondant à l'augmentation des salaires des animateurs en contrat d'engagement éducatif votée le 9 juin. Les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :

Tollevastais	
Allocataires CAF et MSA	42 €
Non-allocataires	46 €
Communes signataires de la convention	
Allocataires CAF et MSA	48 €
Non-allocataires	52 €
Hors commune	
Allocataires CAF et MSA	54 €
Non-allocataires	60 €

TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les tarifs des salles n'ont pas évolué depuis 2020. Il est proposé de revoir l'ensemble de ces tarifs. Le montant pour les habitants de la commune suivra l'évolution de l'inflation sur les années 2020 à 2024.

Au vu de ce qui se pratique dans les autres communes, il est également proposé d'augmenter l'écart entre les tarifs des tollevastais et des locataires qui n'habitent pas la commune. La différence fixée entre les deux sera de 50 %.

A l'issue d'une discussion, les tarifs suivants sont validés, à compter du 01/01/2024 :

TARIFS POUR LES TOLLEVASTAIS :

<u>Maison du Sonneur</u> :	Weekend :	190 € + 50 € de chauffage
	Journée :	100 € + 25 € de chauffage
<u>Salle Polyvalente</u> :	Weekend :	160 € + 50 € de chauffage
	Journée :	80 € + 25 € de chauffage

TARIFS POUR LES HORS COMMUNE

<u>Maison du Sonneur</u> :	Weekend :	290 € + 50 € de chauffage
	Journée :	150 € + 25 € de chauffage
<u>Salle Polyvalente</u> :	Weekend :	240 € + 50 € de chauffage
	Journée :	125 € + 25 € de chauffage

TARIFS DES FORFAITS MENAGE

<u>Maison du Sonneur</u> :	110 €
<u>Salle Polyvalente</u> :	110 €

Pour toute location, deux cautions seront demandées lors de la remise des clés :

- Un chèque de 400 € pour d'éventuelles dégradations
- Un chèque de 120 € pour le ménage

Location Vaisselle : 1 € le couvert

Casse ou perte :

Pièce de vaisselle	Prix
Assiette	2,50 €
Verre / coupe / tasse	2,50 €
Fourchette / Couteau / Cuillère	1,50 €
Plat	25,00 €
Carafe	10,00 €
Cafetière	25,00 €
Corbeille à pain	9,00 €
Légumier inox	19,00 €
Soupière	25,00 €
Dalle de plafond	12.50 €

Le règlement concernant la location des salles par les « non-tollevastais » reste le même, c'est-à-dire que les salles ne peuvent pas être louées par les « non-tollevastais » plus d'un an à l'avance, alors qu'elles peuvent l'être par les habitants de la commune.

Ces tarifs sont révisables par délibération du conseil municipal.

PRÉSENTATION D'UN PROJET D'AGROVOLTAÏSME

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une vidéo expliquant le principe d'agrovoltaïsme. Un projet de ce type est envisagé au Nord de « La Longue Chasse », dans le périmètre des bâtiments actuellement utilisés par la société QUALIVIA, et qui servent de centre de transit pour les animaux en provenance d'Irlande.

Le terme « agrovoltaïsme » désigne une pratique consistant à associer sur un même site une production agricole et, de manière secondaire, une production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques.

Une commission sera organisée pour les personnes intéressées, afin de participer à une présentation du projet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Conseil d'école : Philippe ROINÉ effectue un bref compte-rendu du conseil d'école, qui s'est tenu le mardi 20 juin. Les prévisions d'effectifs sont stables (186 élèves prévus). Une demande d'augmentation du budget « fournitures scolaires » a été formulée. Il est actuellement de 50 € par enfant scolarisé au 1^{er} janvier. Dans l'attente, une note a été adressée aux parents pour leur demander de participer à l'achat de fournitures.
- La prochaine réunion de conseil, aura lieu le mercredi 6 septembre 2023 à 20h30.

Fin de la séance : 23h45